

CHARTRE D'ENGAGEMENT CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Les violences basées sur le genre sont une violation des droits humains, qui reste sous-estimée et trop peu traitée. Si l'on se concentre sur les violences faites aux femmes, un chiffre nous interpelle : en Europe, 1 femme sur 3 a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie, la plupart du temps par un conjoint ou ex-conjoint¹.

Cela signifie que chaque employeur.se a été, est ou sera en contact avec une collaboratrice victime de violences conjugales. Les personnes actives passant un tiers de leur temps au travail, les employeur.se.s sont dans une position unique pour créer un environnement de travail bienveillant qui brise le silence autour de ce fléau.

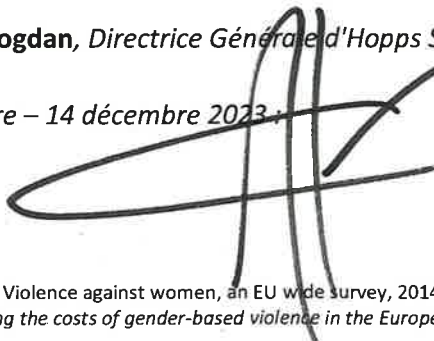
Les violences basées sur le genre ne sont pas seulement physiques ou sexuelles, elles peuvent aussi être psychologiques, émotionnelles, économiques... Au-delà des impacts personnels et sociaux qu'elles peuvent avoir, ces formes de violences ont des conséquences économiques. En Europe, leur coût économique est estimé à 258 milliards d'euros par an².

Le mouvement #MeToo a illustré la nécessité de s'attaquer à ce problème. Conscient.e.s de la situation et en conformité avec le 5^{ème} Objectif du Développement Durable des Nations Unies sur l'Égalité des genres, nous croyons sincèrement que les entreprises ont une responsabilité et un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les violences faites aux femmes ayant lieu dans la sphère privée. Ainsi, avec le soutien de la Commission Européenne, les partenaires du programme CEASE ont lancé le premier réseau européen d'entreprises engagées contre les violences conjugales et cette Charte, désormais portée par le réseau OneInThreeWomen. La charte se déploie désormais sur tout le territoire français.

En tant que signataire de la Charte, nous nous engageons à :

1. Comprendre ce que sont les violences basées sur le genre et leur portée, en chiffres et données qualitatives,
2. Sensibiliser sur ces violences au sein de nos propres organisations, auprès de nos pairs et parties prenantes ainsi qu'auprès du grand public,
3. Créer une culture égalitaire au sein de nos organisations,
4. Produire et/ou faire usage de politiques, outils, formations et process pour nos services RH, équipes de management et tou.te.s nos collaborateur.rice.s qui permettent d'apporter une réponse lorsque des salariées évoquent des violences dont elles sont victimes,
5. Permettre aux salariées de parler ouvertement et promouvoir un environnement bienveillant pour nos collaboratrices victimes de violences,
6. Faciliter l'accès aux associations spécialisées qui peuvent soutenir les collaboratrices victimes de violences conjugales,
7. Développer un réseau de parties prenantes diverses (entreprises privées et publiques, associations, institutions publiques, syndicats) afin de travailler ensemble sur ce sujet,
8. Mesurer l'impact des actions prises pour soutenir les victimes de violences au sein de nos organisations et partager les résultats avec nos parties prenantes.

Quand les employeur.se.s reconnaissent l'impact des violences conjugales et informent leurs équipes des soutiens disponibles, cela contribue fortement à lever le tabou sur ces violences.



¹ European Union Agency for Fundamental Rights, Violence against women, an EU wide survey, 2014, p.21

² European Institute for Gender Equality, Estimating the costs of gender-based violence in the European Union, 2014, p.115